

Les institutions musulmanes en France entre les deux guerres

Muslim institutions in France between the two wars

SABRI HACENE

Université Oran 1

Résumé

La France était devenue une des plus grandes puissances musulmanes grâce au développement de son empire colonial Africain. Il était apparu aux hommes politiques de la république française, combien il était opportun de donner à l'islam la grande marque de sympathie qu'est l'édification à Paris d'édifices religieux. Parmi ces édifices religieux musulmans, la mosquée de Paris, inauguré en 1926, demeure comme un outil politique, qui favorisa l'émergence, du sol Parisien, de la première grande mosquée de France en «reconnaissance aux soldats musulmans venus de l'Afrique du nord et de l'Afrique occidentale française morts pour la France». La France coloniale se sentait menacée par l'Angleterre et l'Allemagne, met en place une politique de séduction envers les musulmans lors du premier conflit mondiale.

Mots clés : Islam ; musulmans ; France ; Guerre mondiale ; sites religieux ;

Abstract

France had become one of the greatest Muslim powers thanks to the development of its African colonial empire. It had become apparent to politicians of the French Republic how opportune it was to give Islam the great mark of sympathy, which is the construction of religious buildings in Paris. Among these Muslim religious buildings, the Paris mosque, inaugurated in 1926, remains as a political tool, which favored the emergence, from Parisian soil, of the first great mosque in France in "gratitude to the Muslim soldiers from North Africa. And French West Africa died for France". Colonial France felt threatened by England and

Germany, implemented a policy of seduction towards Muslims during the First World War.

Keywords: Islam; Muslims; France; World War; religious sites;

Introduction

Avec la conquête de l'Algérie puis la colonisation du Maghreb et de certains pays de l'Afrique noire, la France devenait une puissance musulmane, et elle va se retrouver non seulement responsable d'une importante population musulmane sur l'autre rive de la Méditerranée, mais aussi d'accueillir des musulmans sur son propre sol.

C'est à l'appel de la France que des milliers de musulmans venus d'Afrique du Nord ou d'Afrique noire participèrent à la première guerre mondiale et payèrent à la France un lourd tribut, puisque environ cent mille d'entre eux tombèrent sur les champs de bataille.

Cette contribution à l'effort de guerre suscite, à la fin du conflit, des gestes symboliques de la part de la république française.

L'importance de cette étude historique est de savoir : quelles sont ces gestes symboliques ? Comment étaient ces gestes et signes de reconnaissance ? Quelles sont les premiers édifices religieux, réalisés en terre française ?.

Malgré la loi de séparation des églises et de l'état de 1905, qui stipule que la république ne reconnaît ni ne salarie aucun culte. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi : L'édifice musulman religieux le plus célèbre en France est une création de la République française.

Pourtant cette loi de séparation a été appliquée à l'Algérie par un décret de 1907 avec d'ailleurs de beaucoup de restrictions.

Il faut rappeler que la création du site religieux musulman le plus important en France a été conçue dans un contexte historique au cours duquel la France coloniale se sentait menacé par l'Angleterre et l'Allemagne, cette dernière construisait des mosquées pour les soldats

musulmans venus d'Afrique du Nord et d'Afrique Occidentale Française, dans leurs camps de prisonniers de guerre.

1. Hôpitaux musulmans

Quand la France républicaine et civilisatrice veut remercier "ses" soldats de l'Empire venus verser leur sang en 14-18 pour la défense de l'hexagonale patrie, elle n'ouvre pas des établissements scolaires et ne cherche nullement à favoriser des réformes dans les colonies. Non, elle relègue "ses indigènes" au seul espace de la religion, leur fait l'aumône d'une mosquée, la mosquée de Paris et décide de les soigner à l'écart dans "hôpital réserve", "un hôpital d'exclus"¹.

1.1 Hôpital du jardin colonial

Lorsque la grande guerre "14/18" éclata, la France, comme la Grande-Bretagne, d'ailleurs, mobilisa, pour l'effort de guerre, une partie de sa population "indigène". Cette dernière, formait deux catégories ; celle qui sera envoyée en premières lignes, les combattants, et celle qui, en amont, assurera la production dans les usines d'armement et les travaux agricoles abandonnés par les départs au front².

Ainsi, au moment du premier conflit européen, le jardin colonial de Nogent-sur-Marne dispose d'un hôpital auxiliaire de grande chirurgie créé avant la guerre par l'association des dames françaises, avec l'autorisation des ministères de la guerre et des colonies. Par décisions ministérielle du 4 décembre 1914, l'hôpital est réservé aux blessés d'origine musulmane, jusqu'alors, il ne recevait que des métropolitains puis des militaires d'Afrique du Nord³.

Au début, l'hôpital ne compte que 49 lits, contre 172 en 1915, répartis en cinq pavillons équipés d'installations modernes⁴.

Dans les premiers mois de la guerre, en 1914 et en 1915, plusieurs facteurs ont favorisé une prise en compte rapide du religieux islamique par l'autorité militaire. Tout d'abord l'ampleur des pertes,

qui singularise ce conflit par rapport à la guerre de 1870 : il faut traiter la commotion des opinions publiques⁵.

L'hôpital est néanmoins le théâtre d'évènements susceptibles d'ébranler le bon comportement des pensionnaires musulmans⁶.

1.2 Hôpital franco-musulman

A l'origine destiné à soigner les musulmans vivant à Paris ou dans le département de la Seine, la création de l'hôpital franco-musulman à Bobigny s'inscrit dans une politique d'assistance et d'encadrement de l'islam en France. Cet hôpital aura une organisation adaptée à la condition et aux besoins des indigènes nord-africains selon ses promoteurs. Les médecins comprenaient l'arabe et avaient connaissance des mœurs indigènes. La plus grande partie des infirmiers et des médecins étaient détachés des départements d'Algérie. Une salle de prière et un cimetière avaient été annexés à l'hôpital qui fut inauguré en mars 1937⁷.

L'hôpital franco-musulman fut avant tout une œuvre départementale : seule la ville de Paris et le département de la Seine en avaient supporté la charge financière et ils entendaient en conserver la direction. Bien qu'un comité de propagande ait été formé, dont Si Kaddour Ben Ghabrit était le vice-président, celui-ci n'avait réuni aucun fonds et n'avait participé à aucune mesure de réalisation⁸.

Toutefois, l'idée d'un hôpital pour les musulmans de la capitale avait éclo dans la tête d'un professeur de la faculté d'Alger au lendemain de l'inauguration de la Grande mosquée de Paris. Le professeur Amédée Laffont exprima à M. Pierre GODIN, président du conseil municipal, son souhait de voir la capitale française dotée d'un hôpital pour les sujets musulmans. Ça sera l'"Hôpital franco-musulman de Bobigny", connu, aujourd'hui sous le nom d'AVICENNE, philosophe et médecin musulman d'origine persane (980-1037)⁹.

L'hôpital franco-musulman devait être un lieu de relégation et de contrôle, rattaché non pas à l'administration de l'assistance publique mais aux services de... police¹⁰.

C'est en 1925 que le SSPINA, le service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains, est créé à l'initiative de Pierre Godin. L'ancien administrateur colonial et élu du conseil municipal de Paris cherche à encadrer et contrôler les populations nord-africaines de la région Parisienne, dans le cadre d'un dispositif où services administratifs, sociaux et sanitaires sont regroupés. Ainsi au "Franco" on soigne certes, mais avant les soins il y a le flicage...¹¹

Deux ans après l'inauguration de l'hôpital franco-musulman de Bobigny, on dota ce dernier d'un cimetière musulman¹².

Ainsi à Bobigny, en Seine-Saint-Denis, il existe depuis 1937 un cimetière musulman qui est sans doute le plus ancien du genre sur le territoire français. Il était placé, à l'origine, sous la responsabilité de l'hôpital franco-musulman de Bobigny, devenu l'hôpital Avicenne¹³.

2. Mosquées

En 1846, la société orientale algérienne et coloniale de Paris obtient la mise à disposition, pour les musulmans, d'un lieu d'inhumation au cimetière du Père-la Chaise. Ce sera «le cimetière des Turcs». En revanche, le projet d'une mosquée à Paris, largement défendu par les arabisants et islamisants de la société auprès du ministère de la justice et des cultes, n'est pas retenu¹⁴.

Pas encore. Il faudra attendre le sultan Abdul Hamid II (1876-1912). Celui-ci relance l'idée de construire une mosquée à Paris pour les étudiants, savants et «patriotes» turcs, parfois opposants, qui vivent en grand nombre dans la capitale française depuis l'époque des Tanzimats (réformes institutionnelles) de l'empire ottoman entre 1839 et 1876). L'idée et en marche, on ne l'arrêtera plus¹⁵.

Il faut rappeler aussi, que l'idée remontait à Louis xv qui avait signé, le 28 mai 1767, avec le sultan du Maroc Sidi Mohamed ben Abdellah un traité prévoyant «une mosquée [...] dans le pays de France». La société orientale et coloniale l'avait relancé dès 1849, et l'absence de mosquée à Paris fut déplorée à l'occasion de l'exposition universelle de 1867¹⁶.

En 1893, plusieurs journaux Parisiens (Le Gaulois, Le jour, Germinal, L'écho de Paris et La Cocarde) avaient relancé le débat¹⁷.

2.1 La mosquée de Nogent-sur-Marne

La fondation d'une mosquée à Nogent-sur-Marne matérialise avant tout la reconnaissance gouvernementale à l'égard des troupes musulmanes pour leur participation à la guerre contre l'Allemagne, indirectement, les autorités idéalisent cette réalisation comme un geste destiné à prouver, au reste du monde, que la France porte un profond respect à l'islam¹⁸.

La toute première initiative dans ce domaine est la construction d'une petite mosquée à Nogent-sur-Marne avec l'appui de fonds français et avec la participation de volontaires locaux, notamment d'un marbrier, dont on ne connaît pas le nom, qui a voulu exprimer sa reconnaissance aux soldats musulmans morts pendant la guerre¹⁹.

La Koubba de Nogent-sur-Marne fut édifiée à la fin de la première guerre mondiale grâce à une conjonction d'initiatives : la politique de gratitude et de reconnaissance de l'institution militaire à l'endroit des soldats venus du domaine colonial, l'empathie d'un consul entreprenant et l'entremise d'un officier des affaires indigènes en poste à Alger, le soutien d'un édile communal et la générosité d'un marbrier. C'est ce surplus de signification qui en fait un symbole d'une mutuelle reconnaissance²⁰.

2.2 La mosquée de Paris

Le projet de création d'une mosquée à Paris est né lors de la première guerre mondiale, car aux yeux de beaucoup de responsables, la France avait contracté une dette d'honneur et de reconnaissance à l'égard de l'islam. Au lendemain de la victoire, au moment où l'on érigeait les monuments aux morts, les autorités françaises jugèrent nécessaire de rendre hommage, en métropole, au rôle de l'islam en créant un institut musulman qui témoignerait de l'esprit de tolérance et d'ouverture de la France²¹.

Bien que l'institut de la mosquée de Paris tel qu'il a été décrit dans le discours d'Edouard Herriot n'ait jamais existé, il n'était pas seulement une fiction pour contourner la loi de 1905 (Séparation des églises et de l'état). Il était un élément important dans l'élaboration de l'Islam français et la distinction entre la mosquée et l'institut sur le plan esthétique était au cœur de cette vision²².

L'institution la plus célèbre liée au passé de la France reste, sans conteste, la Grande Mosquée de Paris. Bien connue des Parisiens, elle dresse son minaret de style hispano-mauresque en marge du quartier latin, à proximité du jardin des plantes. Elle offre aussi les services d'un salon de thé oriental, d'un hammam et la fraîcheur d'un cloître andalou, inspiré de l'Alhambra de Grenade²³.

La mosquée de Paris est achevée en 1926. La république fait alors une entorse à la laïcité pour promouvoir l'institut musulman de la mosquée de Paris, inaugurée en 1926 par le président Doumergue et le sultan Moulay Youssef²⁴.

La gestion de cette «maison de l'islam» est confiée à une association créée à Alger, la société des habous des lieux saints de l'islam présidée par Si Kaddour Benghabrit. Les buts avoués du projet sont d'affirmer le rôle de la France comme «puissance musulmane» et de rendre hommage aux quelque 100 000 soldats musulmans morts pour la France au cours du premier conflit mondial²⁵.

Jusqu'aux années 1950, la majorité des musulmans de la région Parisienne sont algériens. Au lendemain de l'indépendance, le contrôle de la mosquée de Paris passe au nouveau gouvernement algérien. Depuis 1982, Alger contrôle directement la mosquée de Paris par l'intermédiaire de ses consulats en France. Bénéficiant de son antériorité et de ses liens traditionnels avec l'état algérien, l'Institut musulman de la mosquée de Paris entend être à la fois un lieu de rayonnement de la culture islamique et un lieu de rassemblement de la communauté²⁶.

Pour rappel, en 1928, une mosquée est édiflée à Fréjus dans le camp où séjournèrent des milliers de soldats depuis que le général Gallieni y avait fait hiverner, dès 1915, les troupes venues de tout l'empire. L'initiative de la mosquée revient au capitaine Abd el-Kader Madenba, appuyé par le colonel Lame, commandant d'arme²⁷.

En réalité, le raisonnement est d'abord «ethnico-culturel» et prend en compte l'importance numérique des soldats d'Afrique noire dans les camps de Fréjus et les risques qu'il y aurait à laisser les Sénégalais «livrés à eux-mêmes, en dehors du temps consacré au service»²⁸.

Conclusion

Les développements qui précèdent montrent que la contribution à l'effort de guerre par les combattants musulmans des colonies de l'empire colonial français suscite, à la fin du premier conflit mondial, des gestes symboliques de la part de la République française : la création de cimetières musulmans, construction de mosquées, notamment la grande mosquée de Paris qui demeure la plus célèbre de France, si ce n'est d'Europe.

La loi de 1905 (loi de séparation des églises et de l'état, qui stipule que la république ne reconnaît ni ne salarie aucun culte), ne s'appliquait pas au culte musulman, et n'a pas empêché la création de

lieux de cultes subventionnés par la République française à l'image de la mosquée de Paris, qui figurait parmi la politique musulmane française.

L'hôpital franco-musulman devait être un lieu de relégation et de contrôle, rattaché non pas à l'administration de l'assistance publique mais aux services de police.

Enfin la référence récurrente à l'Angleterre et l'Allemagne en matière de constructions de mosquées, souligne de manière notoire, l'esprit de concurrence et de rivalité qui sous-tendaient la politique de séduction envers les musulmans.

Notes

¹ Harzoune Mustapha, l'hôpital Avicenne, in hommes & migrations, n° 1258, nov-déc 2005, p 154.

² Mohamed Telhine, L'islam et les musulmans en France, Ed, L'Harmattan, Paris, 2010, p 123.

³ Pascal le Pautremat, La politique musulmane de la France au 20 siècle, Ed, Maisonneuve Larose, Paris, 2003, p 328.

⁴ Idem, p 328.

⁵ Michel Renard, Les débuts de la présence musulmane en France et son encadrement, in histoire de l'islam et des musulmans en France, dir, Mohamed Arkoun, Tipografica Varese, Italie, 2010, p 750.

⁶ Pascal le Pautremat, op cit, p 328.

⁷ Jalila Sbai, L'hôpital franco-musulman, in histoire de l'islam et des musulmans en France, op cit, p 775.

⁸ Jalila Sbai, L'hospital franco-musulman, in Le choc colonial et l'islam, Pierre Jean-Luizard, Ed, la découverte, Paris, 2006, p 235.

⁹ Mohamed Telhine, op cit, p200.

¹⁰ Harzoune Mustapha, op cit, p 154.

¹¹ Ibid, pp 154-155.

¹² Ibid, p 203.

¹³ Xavier Ternisien, La France des mosquées, Ed, Albin Michel, Paris, 2002, p 38.

¹⁴ Dalil Boubakeur, La Grande Mosquée de Pris, Kero éditions, Paris, 2014, p 10.

¹⁵ Ibid, p 10.

¹⁶ Sadek Sellam, La France et ses musulmans, Casbah éditions, Alger, 2007, p 178.

¹⁷ Ibid, p 178.

¹⁸ Pascal le Pautremat, op cit, p 329.

¹⁹ Jillali El Adnani, Mosquée de Paris, Ed, la croisée des chemins, Rabat, 2016, p 21.

²⁰ Michel Renard, pp 752-753.

²¹ Alain Boyer, l'institut musulman de la mosquée de Paris, Ed, C.H.E.A.M, Paris, 1992, p 20.

²² Naomi Davidson, La mosquée de Paris. Construire l'islam français, in Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, n° 125, 7/2009, p 202.

²³ Xavier Ternisien, op cit, p 40.

²⁴ Antoine Sfeir & René Andrau, Liberté Egalité Islam, Tallandier éditions, Paris, 2005, p 43.

²⁵ Xavier Ternisien, op cit, p 40.

²⁶ Antoine Sfeir & René Andrau, op cit, p 44.

²⁷ Michel Renard, op cit, p 764.

²⁸ Ibid, p 764.